

Le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») est applicable depuis le 25 mai 2018. Il a notamment vocation à s'appliquer à toutes les entités (entreprises, collectivités locales ...) qui collectent, conservent ou traitent des données à caractère personnel (y compris les sites de e-commerce). Le RGPD a notamment pour objet de définir les responsabilités des entités qui collectent et conservent des données à caractère personnel et régir les traitements mis en place par ces entreprises pour gérer ces données.

A ce titre, la commune de Caixas travaille activement sur sa stratégie de mise en œuvre du RGPD. Il a notamment affecté une équipe dédiée dont la composition a été supervisée par l'approbation de sa Direction. Il a également mis en place des procédures de gouvernance rigoureuses pour la gestion et la mise en œuvre du RGPD au sein de la mairie et ce depuis le mois d'octobre 2018.

Dans ce cadre, La commune de Caixas a déployé un programme de formation au RGPD. Ce programme est destiné à l'ensemble de ses agents et a pour objet de s'assurer de leur compréhension des fondamentaux de la réglementation afférente à la protection des données personnelles, de leur permettre de comprendre leur nature et leur importance, de leur apprendre à répondre aux demandes d'accès et à déceler et signaler toute violation dont ils pourraient avoir connaissance.

La politique interne de protection des données personnelles de la commune de Caixas exige que tout nouveau projet et processus associé aux données personnelles intègre, dès sa conception, la mise en œuvre de leur conformité : sécurité des accès, gestion d'habilitations, minimisation des données, gestion des durées de conservation.

Parmi les priorités de la commune de Caixas dans l'élaboration de son programme de conformité, figure le suivi de ses obligations relatives au RGPD et notamment le recueil des consentements, les politiques de confidentialité, les processus d'enregistrement et l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée. Ce programme est placé sous la responsabilité du D.P.O de la mairie. Ce dernier procède à des examens réguliers de conformité, à des revues et mises à jour des procédures en place sur la protection des données pour l'ensemble des membres de la communauté de communes ainsi que de la mairie. Il réalise également des formations ayant pour objet la sécurité de l'information et des programmes de sensibilisation.

La commune de Caixas et son D.P.O ont mis œuvre une série de conventions portant sur le traitement et les transferts de données personnelles. Par conséquent, les traitements de vos données sont mis en conformité avec les dispositions du RGPD qui intègrent les clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne en matière de données personnelles.

En complément, La commune de Caixas a conscience que ses solutions logicielles et les services associés peuvent faire partie des contrôles et des traitements spécifiques que ses administrés vont devoir mettre en œuvre pour le suivi de leurs propres obligations relativement au RGPD. Afin d'accompagner ses administrés dans cette démarche, la mairie a lancé une action de révision de l'ensemble de ses procédures et de leur documentation utilisateur respective.

Enfin, Chaque administré possède le droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression (selon les finalités des traitements) des données le concernant. Il suffit pour cela d'adresser un courrier muni de l'identité du demandeur à :

- L'adresse mail suivante : [dpo\\_ccaspres@lg-partenaires.fr](mailto:dpo_ccaspres@lg-partenaires.fr).
- L'adresse postale suivante : Mairie – Les Orteils – 66300 CAIXAS

Le DPO